



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du logement

Question écrite n° 77661

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la situation du logement dans le Haut-Rhin et en Alsace en général, région dont les prix du foncier sont les plus élevés de France après ceux de l'Île-de-France, avec également une densité de population deux fois supérieure à celle de notre pays, avec 205 habitants au kilomètre carré. Si la construction neuve progresse encore, au niveau de l'habitat collectif en particulier, le parc locatif privé (66 % des logements habités) en est le moteur principal. Par contre, le nombre de logements rénovés est trois fois moins important en 2005 qu'en 2000, notamment en raison de la baisse substantielle des subventions de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, et ce phénomène est inquiétant dans une région où, en 2010, le nombre de personnes de plus de 60 ans sera supérieur aux moins de 20 ans, ce qui demandera davantage de logements adaptés. Aussi demande-t-il s'il n'entend pas relancer les aides de l'ANAH, afin d'éviter les effets prévisibles et pernicieux de la rareté croissante du logement en Alsace, rareté qui se traduit déjà aujourd'hui par une augmentation des loyers du privé, qui ont progressé de 18 % de 2001 à 2004, alors que le délai d'attente d'accession dans un logement du parc public est aujourd'hui de neuf mois.

Texte de la réponse

Les autorisations d'engagement consacrées aux interventions de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), qui visent notamment à la mise en oeuvre du plan de cohésion sociale, devraient s'élever pour 2006 à 505 000 000 EUR (480 000 000 EUR au titre de la subvention de l'État auxquels s'ajoutent 25 000 000 MEUR du produit de la taxe sur les logements vacants). Le budget de l'ANAH connaît donc une croissance très sensible de 11 % entre 2005 et 2006, ce qui dans un contexte budgétaire difficile, illustre l'importance que le Gouvernement accorde au secteur de l'amélioration de l'habitat privé et à ses effets sur la cohésion sociale, l'emploi, la qualité urbaine des centres-villes et l'aménagement du territoire dans sa composante logement. Certes, pour ce qui concerne l'Alsace, les dotations budgétaires affectées aux propriétaires bailleurs sont passées de 11,7 MEUR en 2000 à 8,7 MEUR en 2005 mais cette baisse n'a pas affecté les interventions de l'ANAH en faveur des logements à loyers maîtrisés. Bien au contraire, la politique de priorité mise en place par l'ANAH depuis 2002 a largement permis le développement de ce type de logements, en particulier dans des régions comme l'Alsace qui sont confrontées à des hausses sensibles des loyers du secteur privé. Ainsi, sur la même période de référence, des années 2000 à 2005, la production de logements à loyers maîtrisés, c'est-à-dire des logements pour lesquels le propriétaire a accepté de s'engager sur un niveau de loyer plafonné inférieur au niveau du marché en contrepartie d'une aide majorée de l'ANAH, a plus que doublé puisqu'elle est passée de 304 en 2000 à 642 en 2005, cette hausse étant surtout sensible à partir de 2004, sous l'effet du plan de cohésion sociale mis en place par le Gouvernement et des moyens supplémentaires qui ont été dégagés pour sa mise en oeuvre. En ce qui concerne plus particulièrement l'adaptation du logement aux personnes âgées ou en situation de handicap, les moyens consacrés à ce type d'opérations, qui figurent au titre des trois grandes priorités de l'ANAH, sont également en constante progression, surtout pour les propriétaires occupants.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77661

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, cohésion sociale et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2005, page 10277

Réponse publiée le : 14 mars 2006, page 2800